

De « l'offre de services » de loisirs inclusifs au « rendre service »

Quand les personnes ayant des in/capacités¹ s'engagent comme bénévoles dans les clubs sportifs et les associations de loisir

Par Anne Marcelliniⁱ

Depuis les années 1970, les pratiques d'activités physiques et sportives sont le terrain de multiples expériences sociales et de recherches approfondies visant à comprendre comment, et dans quelles conditions, le loisir sportif peut (ou non) contribuer à une meilleure participation sociale des personnes ayant des in/capacités. En effet, au-delà du leitmotiv idéologique des années 1980-1990 de « l'intégration par le sport » des populations marginalisées, les sociologues ont montré que seuls certains usages du sport et des activités physiques de loisir peuvent favoriser les dynamiques d'intégration sociale, tandis que d'autres usages peuvent à l'inverse aggraver, voire générer des situations d'exclusion sociale

(Marcellini, 2003; Gasparini, 2008).

Développer les « loisirs sportifs inclusifs », c'est créer un accès pour tous aux pratiques de loisir sportif, quelles que soient les capacités et limitations de chacun. Mais comment concevoir cet accès pour qu'il ne se limite pas à une coprésence tolérée, voire contrainte des uns avec les autres? Comment faire pour créer les conditions d'une inscription durable dans des activités physiques volontairement partagées?

Pour traiter ces questions, nous évoquerons dans une première partie différentes offres de loisir

sportif en discutant de leur caractère inclusif puis, dans une seconde partie, nous présenterons quelques expériences de personnes ayant des in/capacités qui permettent de montrer les liens entre temps libre, durée et qualité des liens interindividuels, en insistant sur l'importance du « rendre service » dans la construction de la qualité du lien social.

1- Les offres de « loisirs sportifs inclusifs » ou comment penser l'accès de tous aux espaces et aux pratiques physiques communes

Le paradigme actuel de l'inclusion repose sur un modèle dit

¹ Nous utiliserons dans cet article les deux formulations « personnes vivant avec des limitations de capacités » ou « personnes ayant des in/capacités », en référence au modèle conceptuel du Processus de Production du Handicap (PPH) (Fougeyrollas, 2010). Ces formulations sont là pour signifier que lorsqu'une capacité (ou plusieurs) est notablement atteinte chez une personne, notre approche consiste à prendre en compte la limitation de cette capacité particulière ainsi que la pleine mesure de ses autres capacités dans l'analyse des situations de vie.

« social » du handicap dans lequel c'est la société qui doit se transformer pour devenir une société « inclusive », c'est-à-dire devenir une société capable d'offrir des espaces de vie sociale positive pour tous ses membres, quelles que soient leurs in/capacités. Jusqu'ici, la majorité des recherches s'est intéressée aux sphères de vie considérées comme essentielles pour accéder à une « place » sociale reconnue ainsi qu'à une certaine autonomie de vie. En l'occurrence, ce sont celles de l'école et du travail, espaces sociaux très normés, structurés par des organisations sociales souvent très formalisées et marquées par la question de la performance, et dont la fréquentation est obligatoire et contractualisée (Ravaud et al., 1992; Segon & Le Roux, 2013; Revillard, 2019; Tabin et al., 2019). Pourtant, la participation sociale à ces activités « obligatoires » pour la plupart des individus n'est qu'une partie de l'expérience de vie de chacun d'entre nous, une partie contrainte, où chacun doit s'adapter à des systèmes de règles, d'activités, de normes et d'exigences, et à des collectifs et des « autrui » qui s'imposent à lui.

En dehors de ces activités contraintes, à l'inverse, un temps « libre » s'ouvre, celui auquel on s'intéresse lorsqu'on interroge les enjeux de l'expérience sportive de loisir des personnes ayant des in/capacités. Quelles sont les situations de loisir sportif offertes aux personnes ayant des in/capacités?

Loisir « intégré », désir d'assimilation, catégorisation sociale et isolement social subi

Les expériences de loisir « intégré » des personnes ayant des in/capacités peuvent être conçues comme des participations individuelles à des espaces de loisir sportif réguliers. Cette participation renvoie à ce que Carbonneau et al. (2015) ont présenté comme la troisième forme possible d'expérience dans leur modèle d'expérience de loisirs inclusifs : « réalisation d'un loisir dans un groupe régulier supportée par un accompagnement à la personne ayant des incapacités pour lui permettre de vivre son expérience de manière intégrée ».

Cette forme de participation, individuelle et accompagnée, à des activités de loisir régulières est souvent liée au projet de « faire comme tout le monde ». Cette logique de l'assimilation mène parfois les personnes ayant des in/capacités à se détourner des pratiques adaptées et à éviter les relations avec d'autres personnes ayant des in/capacités. Nous avons montré comment cette conception univoque du « loisir intégré » pouvait générer des situations de participation « formelle » à des pratiques sportives organisées, qui cachaient des formes d'isolement social majeur (Marcellini et coll., 2003). En effet, l'on peut participer aux tâches sportives lors de séances structurées dans des clubs réguliers tout en restant en dehors des réseaux relationnels d'affinités et d'attachement amical qui se construisent de manière

informelle au-delà des séances. Comme Marten Söder le disait déjà en 1981 (c'est donc tout sauf nouveau), l'intégration physique et fonctionnelle ne garantit pas l'intégration sociale, au sens de l'inscription d'une personne dans des réseaux d'interactions sociales positives.

Des espaces plus inclusifs que d'autres

Pour comprendre comment dépasser cette participation normative et formelle, il faut s'intéresser aux environnements associatifs dans lesquels ces loisirs sont proposés. En effet, les clubs qui valorisent la pratique d'un sport classique, marquée par la logique de l'entraînement et de la performance, uniformisent le profil de leurs adhérents (Marcellini, 1991). Par contre, les associations de loisir sportif qui offrent une variété de types de cours, d'horaires, d'objectifs et d'activités sportives (clubs multisports) favorisent une plus grande diversité des pratiquants en termes d'âge, d'in/capacités et d'éducation. En outre, les sports eux-mêmes ont été l'objet de nombreuses innovations à partir des principes de l'accessibilité universelle, et de nouveaux sports dits « inclusifs » (Garel, 2017) se pratiquent dans des « clubs inclusifs », c'est-à-dire diversifiant leur offre pour devenir accessibles à tous, comme les clubs de handball réguliers qui ouvrent des sections Rafroball2 en leur sein, par exemple le West Handball Club de Crissier, en Suisse.

² Le Rafroball est un sport de ballon jumelant des personnes handicapées

et celles n'ayant aucun handicap. <https://www.youtube.com/watch?v=G>

[L1HiwvsmJg](https://www.youtube.com/watch?v=G) / <https://rafroball.org/rafroball/>

2- De la pratique d'activités de loisir sportif inclusives au désir de « rendre service » ou l'appropriation par les bénéficiaires de la place de « bénévole »

Cette évolution des offres de loisir accompagne une transformation des pratiques de loisir des personnes ayant des in/capacités. Celles-ci ont des pratiques de loisir plus changeantes et réversibles, et elles s'organisent souvent pour avoir des pratiques « doubles » (Marcellini et coll., 2010). Le terme « pratique double » signifie ici que les personnes ne sont plus limitées (et ne se limitent plus elles-mêmes) à la pratique d'une seule activité confinée au même milieu (le milieu régulier versus le milieu spécialisé ou adapté) ou dans un seul groupe (un groupe spécifique de personnes ayant des in/capacités versus un groupe régulier de personnes qui n'auraient pas d'incapacités). Bien au contraire, elles expérimentent différents groupes et milieux de pratique, successivement ou simultanément. Pour le dire autrement, les personnes circulent d'un groupe à un autre, d'un milieu à un autre, d'une activité à une autre, et participent à plusieurs espaces sociaux en parallèle. Mieux accueillies dans différents espaces plus ouverts, elles accèdent à la liberté (au loisir donc) d'expérimenter et de choisir les personnes, les groupes et les associations qu'elles préfèrent fréquenter, tout en ayant également la liberté de ne pas choisir, c'est-à-dire d'appartenir à plusieurs groupes.

Le désir d'identique et d'entre-soi et le désir de mobilité : des loisirs adaptés et adaptables

Pour préciser cela, on peut prendre l'exemple des jeunes sportifs de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) qui s'adresse aux personnes ayant des limitations de capacités intellectuelles. Ces jeunes athlètes qui souhaitent aller vers la compétition de haut niveau et le paralympisme se voient proposer à la fois une pratique intensive « entre pairs en handicap » lors de périodes de regroupement au sein de « Pôles Sport Adapté », mais aussi une pratique quasi quotidienne « en club régulier » au plus près de leur lieu de vie (Beldame et coll., 2016).

Cette « double pratique » d'entraînement s'accompagne d'une « double pratique » de compétition puisque la majorité d'entre eux concourt à la fois dans le circuit sportif de la Fédération du Sport Adapté et du mouvement paralympique, et dans le circuit sportif régulier de leur discipline sportive particulière. Cette double affiliation repose sur la même posture que celle constatée chez les sportifs ayant des incapacités motrices ou visuelles qui participent à la fois au mouvement paralympique et au mouvement olympique (Marcellini et coll., 2010).

Ainsi, cette organisation sportive « spécialisée » dans l'accueil de sportifs ayant des déficiences, et qui est de ce fait considérée par certains comme opposé au projet inclusif, s'avère au contraire un espace essentiel dans la construction d'une société inclusive. En effet, elle est un

espace social dans lequel les jeunes sportifs vivent les plaisirs de l'identique et de l'entre-soi et dans lequel ils apprennent à construire et à exercer leurs choix. La pratique sportive fédérale leur ouvre de nouveaux réseaux d'activités et de relations en dehors d'elle-même, et crée les conditions de possibilité de leur accès à l'extérieur. C'est son caractère ouvert et sa capacité à soutenir l'autodétermination des jeunes athlètes dans leur désir d'aller ou non à l'extérieur, de circuler ou non dans les différents circuits compétitifs, de s'affilier ou non à l'un ou l'autre de ces réseaux sportifs, bref d'expérimenter, qui lui confèrent sa valeur inclusive.

Le loisir, comme liberté, n'est donc pas réductible aux « activités » de loisir. Mais s'il entretient des relations aussi étroites avec les dynamiques identitaires, c'est parce qu'il se matérialise dans un temps libre dans lequel les personnes peuvent exercer leur autodétermination, leur liberté de choix. C'est le temps dans lequel chacun peut volontairement s'engager (ou non) dans des espaces sociaux, des activités, des groupes et des relations sociales non contraintes. Et garder également la liberté de se désengager (Ion, 2001; Fillieule O., 2005; Marcotte & Vieille Marchiset, 2013; Previtali, 2013). Ainsi le loisir se présente comme un espace de liberté dans les cheminements possibles de nos parcours de vie et de nos identités (Donnat, 2009).

De la liberté de circuler au loisir de s'engager : devenir « bénévole » pour « rendre service » aux associations dans lesquelles on a été accueilli?

À ce titre, on observe que les sportifs de la Fédération Française du Sport Adapté, qui ont le loisir de circuler dans des espaces sportifs réguliers, développent un attachement certain à leurs clubs sportifs. On connaît peu la capacité d'engagement associatif des personnes ayant des in/capacités intellectuelles ou cognitives, car les opportunités d'engagement leur sont rarement offertes. Ils montrent pourtant, dès que le cadre l'autorise, qu'ils peuvent se projeter et agir dans différentes fonctions associatives. Ainsi Richard s'occupe de l'organisation matérielle des journées de tournoi dans son club régulier. Dans la FFSA, il anticipe sa « retraite sportive » et souhaite pouvoir s'occuper bénévolement des jeunes du « sport adapté » comme, dit-il, on s'est occupé de lui auparavant³.

C'est donc à une transformation concomitante des relations entre les structures sportives, spécialisées et régulières, et entre les acteurs – sportifs, élus et cadres – de ces structures que l'on assiste lorsque se met en branle un mouvement de transformation vers un loisir sportif inclusif.

Le loisir de rester ou de partir : quand l'inclusion signifie interdépendance et reconnaissance

Les organisations de loisir peuvent être le théâtre privilégié du développement d'interdépendances entre des personnes ayant des in/capacités et les autres. C'est par l'engagement réciproque dans des échanges non pas contraints mais bien choisis librement par les interactants que se construit ce lien. Plus précisément, c'est sous la forme symbolique du don, de la dette et du contre-don, essence du lien social (Mauss, 2007; Godbout, 1986) qui marque l'attachement réciproque en dehors de tout contrat formel, que se construit l'inscription sociale de chacun dans les espaces et les temps de loisir.

Dans ces activités dites de loisir, si chacun a la liberté d'être là ou de s'en aller, pour pouvoir s'inscrire là, il devra se lier aux autres et les autres à lui. Autrement dit, il devra recevoir des autres mais aussi donner de lui pour construire sa place dans un réseau d'interactions, de don et de contre-don de toutes sortes.

C'est lorsque les personnes ayant des in/capacités seront dans des situations où elles pourront donner aux autres, voire devenir les aidants des autres, tout en étant aidées par ces autres que ce libre lien d'interdépendance pourra se développer. C'est donc exactement ici que la formule « personne ayant des in/capacités » devient utile, puisque finalement c'est à une

circulation positive d'actes, d'objets et de paroles que l'on va assister, les in/capacités des uns venant répondre aux in/capacités des autres dans le temps libre vécu ensemble. Ces dons et contre-dons appuyés sur les capacités et incapacités des uns et des autres vont tisser des dépendances réciproques, c'est-à-dire des liens.

Lorsque les personnes ayant des in/capacités ont des opportunités de « donner », elles s'engagent dans des tâches bénévoles au sein de leur club et deviennent ainsi partie prenante de l'organisation, donnant de leur temps pour le collectif et recevant reconnaissance sociale et statut, comme tous les autres bénévoles. Du statut de « personne à intégrer » dans le club, elles sont passées à celui de « personne-ressource » pour le club. Ainsi, les expériences inclusives de loisir peuvent se lire au travers de la forme du lien, avec d'un côté le développement de liens d'interdépendances choisis par les personnes, par opposition au développement d'un lien asymétrique de dépendance subi, voire imposé.

Ces réflexions soulignent qu'il est très important de penser les expériences inclusives de loisir au pluriel plutôt qu'au singulier, et comme un processus de construction. En effet, l'inscription sociale ne se décrète pas, elle se construit dans l'intimité du don et de la dette entre un individu et son environnement humain. Et c'est la pluralité et la diversité de ses inscriptions sociales qui donnent à l'individu son autonomie. Ainsi, la

³ Voir aussi à ce sujet l'ouvrage de Marie-Christine Alibert (2018) qui raconte son parcours au sein de la

FFSA, dans laquelle elle a été sportive, compétitrice, et où elle occupe aujourd'hui des fonctions

associatives au niveau départemental.

possibilité de mobilité dans des espaces pluriels, spécialisés ou réguliers, devient-elle la caractéristique peut-être essentielle d'une société inclusive.

Références

Alibert M.C. (2018), *L'excellence par le sport adapté*, Éditions du Champ Social.

Beldame Y., Lantz E., Marcellini A. (2016), « Expériences et effets biographiques du sport adapté de haut-niveau. Étude de trajectoires sportives et professionnelles d'athlètes catégorisés comme ayant une déficience intellectuelle », revue *ALTER, European journal of disability research*, 10, 248-262.

Roger Cantin, Normand Boucher, Jacques Vézina & Mélanie Couture (2017), « Handicap et loisirs. Vers une meilleure compréhension de la participation sociale par l'expérience de loisir inclusive », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 40:3, 340-359.

Hélène Carbonneau & Marie-Michèle Duquette (2018), « Loisir et Société : 40 ans de publications sur la recherche en loisir et santé », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 41:1, 81-104.

Donnat, O. (2009), « Les passions culturelles, entre engagement total et jardin secret », *Réseaux*, 153 (1), 79-127.

Dumazedier J. (1962), *Vers une civilisation du loisir?*, Paris : Seuil.

Fillieule O. (dir.) (2005), *Le désengagement militant*, Paris : Belin, 319 pages.

Garel J.P. (2017). « Jeux sportifs collectifs et handicap. Genèse de pratiques partagées innovantes », in Lantz E. & Marcellini A. (dir.) (2017). « Pratiques sportives et handicap : de la transformation à la mise en scène des corps différents / Disability and Sports : The transformation and staging of different bodies », *Special issue - Revue Développement humain, handicap et changement social – Journal Of Human Development, Disability and Social change*, Québec, Ed. RIPPH.

Gasparini, W. (2008), « L'intégration par le sport : Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, 69 (1), 7-23.

Godbout J. (1986), « Participation : a means towards professionalization of leisure », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 9:1, 33-40, DOI: [10.1080/07053436.1986.10715249](https://doi.org/10.1080/07053436.1986.10715249)

Ion J. (2001), « Affranchissements et engagements personnels », in Ion J. (dir.), *L'engagement pluriel*, Publications de l'Université de St Etienne, 23-48.

Marcellini A. (1991), « Institutions sportives, idéologies et modalités de pratique », *Revue STAPS*, 25, 67-76.

Marcellini A., De Léséleuc E., Gleyse J. (2003), « L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées », *Revue Internationale de Psychosociologie*, n° 20, printemps 2003, 59-72.

Marcellini A. (2005), *Des vies en fauteuil... Usages du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*, Paris : CTNERHI.

Marcellini A., Vidal M., Ferez S., De Léséleuc E. (2010), « "La chose la plus

rapide sans jambes". Oscar Pistorius ou la mise en spectacle des frontières de l'humain », *Revue Politix*, 23, 90, 139-165.

Marcellini A. (2019). « Production, reproduction et déconstruction du handicap et de la normalité dans la modernité tardive », in Tabin *et al.*, *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap*, Lormont : Le bord de l'eau.

Marcotte P. & Vieille Marchiset G. (2013), « Leisure: Commitment and disengagement. Analysis of the processes and time constraints », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 36:2.

Mauss M. (2007), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, coll. « Quadrige Grands textes », Éd. originale 1923.

Piecek M., Tabin J.P., Perrin C., Probst I. (2019), « Bien disposé, pacifié, rebelle : trois idéaux-types de l'assurance invalidité suisse », in Tabin *et al.*, *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap*, Lormont : Le bord de l'eau.

Prévitali C. (2013), « Itinéraires d'engagement et de désengagement au sein d'associations sportives en milieu rural », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 36:2, 181-196,

Revillard A. (2019), *Handicap et Travail*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Ravaud J.F., Madiot B., Ville I. (1992), « Discrimination towards disabled people seeking employment », *Social science and Medecine*, 35 (8), 951-958.

Segon, M. & Le Roux, N. (2013), « Parcours de formation et d'accès à l'emploi des anciens étudiants handicapés : Recours aux dispositifs

et dynamiques identitaires », *Agora débats/jeunesses*, 65 (3), 77-92.

Söder M. (1981), « Notre tâche consiste à amener les handicapés au

sein de la communauté dont ils ont été exclus », *Courrier de l'Unesco*, juin 1981, 20-22.

ⁱ Anne Marcellini, professeure associée de sociologie des activités physiques adaptées à la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne, Suisse